

Conditions Générales de Vente version du 24 Novembre 2023

Table des matières

1	Avant-Propos	2
2	Descriptions des services Nomination.....	2
3	Accès aux services Nomination	2
3.1	Conditions d'accès aux services.....	2
3.2	Durée de l'abonnement	3
3.3	Crédits.....	3
3.4	Conditions financières	3
3.5	Retards et défauts de paiements	3
3.6	Résiliation	3
3.7	Accompagnement à l'utilisation des services Nomination	4
4	Utilisation des services Nomination	4
4.1	Modalités de connexion par code d'accès	4
4.2	Disponibilité de la plateforme	4
4.3	Garantie de rétablissement de disponibilités de la plateforme.....	4
4.4	Assistance technique.....	4
4.5	Droit d'utilisation.....	4
4.6	Limitation des consultations.....	5
5	Responsabilité de Nomination et de son Client	5
5.1	Choix des services.....	5
5.2	Complétude et mise à jour des données Nomination.....	5
5.3	Engagement de Nomination sur les données personnelles	5
5.4	Responsabilité du client sur l'utilisation des services Nomination	5
5.5	Limitation de la responsabilité de Nomination	6
6	Propriété intellectuelle.....	6
7	Dispositions diverses	6
8	Attribution de juridiction.....	6

1 Avant-Propos

NOMINATION, société de droit français immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 443 218 003, sise 111 rue du Château des Rentiers, 75013 Paris, France.

Les conditions d'accès, de consultation et d'utilisation par le Client des services de NOMINATION (ci-après les « Services NOMINATION ») mis à sa disposition sous réserve du paiement du prix, du respect des conditions ci-après définies et conformément à l'abonnement souscrit par le Client, sont déterminées par les présentes conditions générales et par les conditions particulières spécifiquement conclues dans le bon de commande.

2 Descriptions des services Nomination

NOMINATION propose les services suivants :

- Sales Intelligence

Ce service permet à chaque Utilisateur de bénéficier d'une veille personnalisable, d'effectuer des recherches dans toute la base Nomination, de consulter informations détaillées sur les Fiches Comptes (organigramme de l'entreprise, cartographie des filiales...) et Contacts (coordonnées professionnelles...) et de bénéficier de fonctionnalités d'aide à la prise de contact.

- Insight

Ce service permet à chaque Utilisateur d'effectuer des recherches dans toute la base NOMINATION et de consulter les informations détaillées sur les Fiches Comptes (organigramme de l'entreprise, cartographie des filiales...) et Contacts (fonction occupée, coordonnées professionnelles...) en utilisant des crédits de consultation

- Alertes Business (ou Licence KAM)

Ce service permet à chaque Utilisateur de bénéficier d'une de veille et d'alertes personnalisées par email et en ligne permettant d'être informé de l'actualité des décideurs et des entreprises.

- Smart Campaign (ou Smart Mailing)

Ce service permet à chaque Utilisateur de réaliser des campagnes d'emailing (en mode séquence ou campagne classique) sur la base Nomination à partir de ciblage multicritère en utilisant des Crédits campagne et en option appelée « Full Service », de confier à Nomination l'exécution d'une campagne d'emailing.

- Sales Automation (ou séquence)

Ce service permet à chaque Utilisateur de réaliser des séries de messages automatisés en s'appuyant sur l'automate d'envoi lié à sa boîte mail sur des listes de contacts ciblés dans la base Nomination (en utilisant des crédits campagnes) et en option appelée « Séquence Full Service » de confier à Nomination l'exécution d'une séquence d'emailing.

- Data Cleaning (ou data management)

Ce service permet au client de bénéficier d'une prestation de mise à jour et d'enrichissement de données par échange de fichier et de mettre en place dans la durée des flux de mise à jour automatique.

- Connecteur CRM

Ce service permet à chaque Utilisateur de bénéficier dans son CRM des données Nomination sur les comptes et contacts en utilisant des Crédits d'export.

- Data as a Service

Ce service permet à chaque Utilisateur d'effectuer des recherches dans toute la base NOMINATION et de réaliser des exports de liste de contacts en utilisant des Crédits d'Exports

- Services Annexes

NOMINATION propose également les services consistant à l'accompagnement sur la conception et la mise en œuvre de programmes marketing et commerciaux.

3 Accès aux services Nomination

3.1 Conditions d'accès aux services

Les Services NOMINATION sont accessibles en souscrivant un abonnement et pour certaines fonctionnalités, dans la limite du nombre de Crédits (Crédits de consultation, Crédits de location d'adresse, Crédits d'export) souscrits.

Sont inclus dans le prix de l'abonnement, le droit d'utilisation du/des Service(s) souscrit(s), les Crédits inclus dans l'abonnement selon la formule choisie et un montant forfaitairement fixé à 20% du prix total, au titre des prestations d'aide à la prise en main des Services par les des Utilisateurs, de paramétrage, de déploiement et de validation technique des licences assurés en début d'abonnement puis, le cas échéant, chaque année à sa date anniversaire.

Le Client peut à tout moment étendre son abonnement à de nouveaux services auxquels il n'aurait pas initialement souscrit. Toute modification de l'abonnement fera l'objet d'un nouveau contrat et d'une facturation indépendante.

3.2 Durée de l'abonnement

Sauf stipulation particulière dans les conditions particulières, l'abonnement prend effet à la signature du bon de commande, est conclu pour une durée de 1 (un) an et est renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'1 an, ou pour une durée identique à celle convenue dans les conditions particulières, avec la même composition que la période précédente.

3.3 Crédits

Certains Services NOMINATION sont accessibles dans la limite du nombre de Crédits souscrits, mentionné dans les conditions particulières.

- **Un crédit de consultation** permet la consultation des fiches Comptes ou Contacts. Un crédit correspond au 1^{er} affichage dans la journée d'une page Compte ou Contact.
- **Un Crédit de campagne** permet l'envoi d'un message à un contact dans le cadre de campagne par email. 1 crédit est nécessaire pour 1 contact dans une séquence. 0,5 crédit est nécessaire pour 1 contact dans une campagne classique.
- **Un Crédit d'export** permet l'achat d'une Fiche contact. et Compte.
- **Un Crédit Mobile** permet la consultation d'un numéro de mobile. Un crédit correspond au 1^{er} affichage d'un numéro de mobile.

Les volumes de Crédits prévus au contrat sont délivrés en chaque début de période d'abonnement.

En cas de reconduction de l'abonnement sans période d'interruption, les Crédits non utilisés sont reportés sur la période suivante, dans la limite du volume de crédits souscrit pour la nouvelle période. En cas d'interruption du contrat, les Crédits non consommés sont perdus.

3.4 Conditions financières

Le Client s'engage à payer NOMINATION, à l'acceptation du bon de commande, de la totalité du prix conformément au tarif en vigueur au jour de la conclusion du contrat. Le règlement est exigible selon les conditions de paiement indiquées dans les conditions particulières.

En cas de renouvellement par tacite reconduction de l'abonnement, le prix de l'abonnement et des prestations pourra être révisé annuellement par NOMINATION, par application de la formule ci-après $P=P_0 \times [(S/S_0) + 0,05]$; dans laquelle P est le prix annuel révisé, P₀ le prix annuel à la date de signature du bon de commande puis à la date anniversaire du contrat pour les années suivantes, S le dernier indice SYNTEC connu à la date limite de dénonciation du contrat, soit 3 mois avant la date de révision, S₀ l'indice SYNTEC à la date de signature du bon de commande, puis le dernier indice SYNTEC connu 3 mois avant la date anniversaire du contrat pour les années suivantes.

Sauf mention spéciale dans les conditions particulières, les remises accordées au titre d'une période d'abonnement ne sont pas reconductibles sur la période contractuelle suivante.

3.5 Retards et défauts de paiements

A défaut de paiement à l'échéance ou en cas de paiement incomplet des sommes dues, NOMINATION pourra, à sa seule discrétion, suspendre sans délai l'accès du Client aux Services souscrits jusqu'à complète régularisation, sans que la période d'interruption ne puisse proroger d'autant la durée de l'abonnement, ni reporter sa date d'échéance, sans que la résiliation ne décharge le Client de son obligation de paiement.

En toute hypothèse, NOMINATION se réserve le droit d'exercer toute autre voie d'action supplémentaire.

En outre, toute facture impayée à l'échéance portera intérêt de plein droit, sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage et entraînera, à la seule discrétion de NOMINATION, la déchéance du terme et l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, en cas de paiement échelonné.

La gestion d'un dossier de retard de paiement génère un coût fixe supporté par le Client de 250 euros hors taxes, outre l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue à l'article D441-5 du Code de commerce. Tous les frais de recouvrement nécessaires à l'obtention du paiement de l'intégralité des sommes dues seront supportés par le Client.

3.6 Résiliation

Chaque partie peut résilier l'abonnement par lettre recommandée avec accusé de réception adressée trois mois au moins avant la date d'échéance de l'abonnement qui sera mentionnée sur la facture d'abonnement et/ou de renouvellement.

En cas d'inexécution de l'une quelconque de ses obligations par l'une des parties, le présent contrat sera résilié de plein droit, à la seule discrétion de l'autre partie, 8 jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

En cas de résiliation mise en œuvre par NOMINATION, celle-ci conservera alors l'intégralité des sommes déjà versées par le Client qui restera en outre tenu au paiement du solde éventuellement dû et en cas de paiement échelonné, la déchéance du terme sera encourue et le solde deviendra immédiatement exigible sans préjudice des indemnités auxquelles NOMINATION pourrait prétendre à titre de dommages-intérêts.

En cas de résiliation mise en œuvre par le Client, consécutive à un manquement de NOMINATION à ses obligations, NOMINATION remboursera au Client la quote-part du prix de l'abonnement payé au titre de la période restant à courir à compter de la résiliation jusqu'à la fin de l'abonnement.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, NOMINATION pourra immédiatement résilier le contrat de plein droit, et sans préavis, en cas d'utilisation manifeste de systèmes d'exploration de données (data mining), de collecte de donnée automatisés (scrapping) de robots ou de toute autre méthode semblable pour la collecte et l'exploitation de données. NOMINATION conservera alors l'intégralité des sommes déjà versées par le Client qui restera en outre tenu au paiement du solde éventuellement dû et en cas de paiement échelonné, la déchéance du terme sera encourue et le solde deviendra immédiatement exigible sans préjudice des indemnités auxquelles NOMINATION pourrait prétendre à titre de dommages-intérêts. En tout état de cause, en cas de violation de l'interdiction énoncée ci-dessus de collecte automatisés, le Client sera tenu de verser à NOMINATION une somme de 10 euros par Fiche extraite et/ ou reproduite en tout ou partie, sans préjudice d'une action judiciaire en dommages-intérêts que NOMINATION entendrait diligenter à l'encontre du Client.

3.7 Accompagnement à l'utilisation des services Nomination

Selon les mentions spécifiées dans les conditions particulières, la souscription aux services NOMINATION est associée à un niveau d'accompagnement.

- Niveau Support Service Client : ce niveau permet aux utilisateurs des services Nomination de bénéficier d'un support (mail, chat, téléphone), d'accéder à une bibliothèque de contenu (centre d'aide, avec articles et vidéo), de participer aux sessions de formation collectives (1 à 2 sessions par mois), et de participer aux sessions d'approfondissements (les Matinales, webinar thématique mensuel, en direct ou en replay)
- Niveau Customer Success Dédié : ce niveau inclut le niveau Support Service Client et permet aux utilisateurs de bénéficier également d'un accompagnement dans le paramétrage de leurs licences, de bénéficier d'un on boarding personnalisé et du suivi d'un customer success dédié.

Le client peut activer un niveau supérieur de service en cours d'abonnement, sous réserve d'une souscription additionnelle.

4 Utilisation des services Nomination

4.1 Modalités de connexion par code d'accès

NOMINATION transmet au Client par email, dans les 48 heures ouvrées à compter de la signature du bon de commande, le nombre de codes d'accès personnels et confidentiels souscrits.

Le Client est seul responsable de l'utilisation de ces codes qu'il s'engage à garder secret.

Le code d'accès est nominatif et chaque Utilisateur titulaire d'un code d'accès personnel s'interdit formellement tout prêt, cession, commercialisation même à titre gratuit de ses identifiants.

En cas de perte ou de vol dudit code ou de départ de l'Utilisateur titulaire du code, le Client informera sans délai NOMINATION qui lui communiquera un nouveau code d'accès.

4.2 Disponibilité de la plateforme

Pendant toute la durée du contrat, sauf en cas de force majeure et d'éventuelles pannes ou interruptions nécessaires au bon fonctionnement du serveur et des matériels, le Client aura accès aux services souscrits 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. NOMINATION procédera à une déconnexion automatique du Client pour libérer la connexion lorsque celui-ci restera connecté sans utiliser la base pendant plus de quinze minutes consécutives.

4.3 Garantie de rétablissement de disponibilités de la plateforme

En cas d'interruption de service, NOMINATION garantit un rétablissement de service en 4 heures maximum. Toute journée ayant vu une interruption de service de plus de 4 heures consécutives sera automatiquement re-créditée au Client comme journée supplémentaire d'abonnement. Les mises à jour, montées de version et autres interventions sont planifiées le week-end et les jours fériés. En cas d'exception à cette règle, NOMINATION s'engage à prévenir par e-mail le Client, au moins 48 h avant

4.4 Assistance technique

Le Client bénéficiera du service assistance du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

4.5 Droit d'utilisation

NOMINATION accorde au Client un droit d'accès personnel non transmissible et non exclusif, permettant aux Utilisateurs désignés dans les conditions particulières d'utiliser les Services NOMINATION dans les limites suivantes :

- le Client s'engage à utiliser les Services NOMINATION pour l'exercice d'une activité légale et licite et s'engage à respecter l'ensemble des réglementations en vigueur conformément
- le Client s'interdit d'utiliser des systèmes d'exploration de données (data mining), de collecte automatique de données (scrapping), des robots ou tout autre méthode semblable pour la collecte et l'exploitation de données,
- Le Client s'engage à faire respecter ces obligations à tous les Utilisateurs désignés dans les conditions particulières et à répondre de tout manquement aux dispositions des présentes conditions générales d'abonnement par un Utilisateur.

4.6 Limitation des consultations

Le Client des services Sales Intelligence, Sales Automation et Licence KAM, bénéficie d'une libre consultation des données Comptes et Contacts pendant la durée de l'abonnement.

Pour assurer une qualité de service optimale, et pour limiter des cas d'utilisation non conformes, chaque utilisateur est limité à un quota journalier de 150 consultations. Une consultation correspond au 1^{er} affichage dans la journée d'une page Compte ou Contact. Une fois le quota journalier atteint, l'utilisateur est informé par un message et ne peut plus consulter de nouvelle fiche Compte ou Contact. Le quota est remis à zéro tous les jours à 0h01.

5 Responsabilité de Nominatation et de son Client

5.1 Choix des services

Le Client reconnaît avoir reçu les conseils et informations nécessaires et suffisantes sur les conditions d'utilisation du/des Service(s) souscrits, de leurs capacités et limites de performance, ainsi que sur le niveau de protection du système d'information de NOMINATION. En tout état de cause, NOMINATION a publié sur son site internet NOMINATION une démonstration ainsi qu'un descriptif de ses prestations qui ont permis au Client de considérer le/les Services souscrits comme répondant à ses attentes.

5.2 Complétude et mise à jour des données Nominatation

NOMINATION apporte le plus grand soin dans la collecte et la mise à jour de sa base de données mais n'est tenue qu'à une obligation de moyens. Elle ne peut être tenue pour responsable des erreurs ou omissions dans les informations fournies ni des conséquences qui pourraient en résulter pour le Client.

NOMINATION s'engage à avoir vérifié 80% des données mises en ligne dans les 12 derniers mois à date de consultation. Sur l'ensemble de sa base de données, NOMINATION est ainsi en mesure de fournir des Fiches contact présentant les taux de remplissage suivants :

- Civilité (prénom, nom, fonction, entreprise) : 90%
- Coordonnées téléphoniques (standard, ou ligne directe) : 80%
- Email direct : 80%

Si le Client constate un écart par rapport à ces taux de remplissage, alors NOMINATION s'engage compenser par une prolongation d'abonnement

L'évaluation de cet écart devra s'effectuer sur la totalité des Fiches contact consultées par les différents Utilisateurs au cours des 12 derniers mois, sous réserve d'un volume minimal de 1000 Fiches contact.

5.3 Engagement de Nominatation sur les données personnelles

Nominatation s'engage à respecter la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment

- la loi n°78-17 du 6 février 1978 Informatique et Liberté,
- les textes de la Loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique (LCEN) du 21 juin 2004,
- la réglementation européenne dite RGPD
- et à respecter les recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Cet engagement est détaillé dans le document Politique de Confidentialité et de Protection des données à caractère personnel, disponible sur notre site : <https://www.nominatation.fr/protection-des-donnees-personnelles/>

5.4 Responsabilité du client sur l'utilisation des services Nominatation

Le Client s'engage à

- n'exploiter les services et données fournies par Nominatation uniquement pour ses besoins propres en développement commercial et marketing à l'exclusion de tout autre usage.
- appliquer toutes les réglementations sur la gestion et la protection des données personnelles.
- ne pas reproduire l'information NOMINATION dans ses fichiers, bases de données ou tout autre support numérique sauf s'il a souscrit un service explicitement dédié à cet usage (Data Quality, Connecteur, Crédit d'export)
- approcher les décideurs dans un contexte professionnel et en lien avec leur fonction exercée et avec courtoisie et dans les horaires de bureau
- arrêter toute communication et par quelque canal que ce soit si la personne exprime le souhait de ne plus être recontacté.
- appliquer les exigences de la CNIL quant à la prospection B2B par voie électronique

Le Client s'interdit également expressément de louer, céder, transmettre ou communiquer à un tiers, même à une filiale ou maison mère, sous quelque forme que ce soit, même à titre gratuit, les informations produites par NOMINATION.

Le Client s'engage expressément à mettre en place toutes les procédures nécessaires pour éviter que ce type d'opérations puisse être réalisé par les Utilisateurs identifiés sur le présent contrat ou tout autre membre de son personnel.

Le Client reste seul responsable des décisions qu'il prend, des conseils qu'il décide de suivre et des choix qu'il effectue ; aussi :

- NOMINATION ne pourra être tenue responsable des conséquences, éventuellement dommageables, de l'usage fait par le Client des données ou des outils d'aide à la décision qui sont mis à sa disposition dans le cadre de son abonnement
- le Client reconnaît qu'il reste seul responsable de son activité commerciale et en aucun cas la responsabilité de NOMINATION ne pourra être recherchée en cas d'échec commercial ou en l'absence d'amélioration des performances commerciales du Client

5.5 Limitation de la responsabilité de Nomination

Le Client se porte fort du respect des présentes conditions générales d'abonnement par les Utilisateurs et s'engage à garantir et relever indemne NOMINATION, en cas de plainte, action, poursuite, condamnation de cette dernière résultant du non-respect des présentes conditions générales d'abonnement.

En cas d'utilisation anormale ou d'une exploitation illicite des Services NOMINATION, le Client est alors seul responsable des dommages causés aux tiers et des conséquences, des réclamations ou actions qui pourraient en découler. Le Client renonce également à exercer tout recours contre NOMINATION dans le cas de poursuites diligentées par un tiers à son encontre du fait de l'utilisation et/ou de l'exploitation illicite des Services NOMINATION.

En cas de manquement de la part de NOMINATION à l'une de ses obligations contractuelles, l'indemnisation du préjudice subi par le Client ne pourra dépasser le montant reçu du Client, au titre du contrat, au cours des 12 derniers mois précédant le fait générateur du dommage, toutes causes de préjudices confondues.

6 Propriété intellectuelle

Les Services NOMINATION, les progiciels hébergés, les « Applications NOMINATION », ainsi que la documentation y afférente sont protégés en tant qu'œuvre de l'esprit par la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle ; ils sont la propriété de NOMINATION conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

L'abonnement souscrit par le Client n'entraîne aucun transfert de droit de propriété ni de droits autres que ceux inclus dans l'abonnement et ne confèrent au Client aucun droit de propriété sur les Services NOMINATION. En conséquence, le Client s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux droits de propriété intellectuelle détenus par NOMINATION ainsi que sur les marques associées, sous peine de poursuite judiciaire.

Les éléments de toute nature (images fixes, images animées, bases de données, marques, illustrations, logos, dessins, modèles, mise en page, documents téléchargeables) figurant sur le site de NOMINATION sont protégés en tant qu'œuvre de l'esprit par la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle.

A ce titre, sauf autorisation préalable et écrite de NOMINATION, toute reproduction, représentation, adaptation, modification partielle ou intégrale de tout élément composant le site, par quelque moyen que ce soit, est interdite sous peine de poursuite judiciaire.

Les marques et logos reproduits sur le site internet sont déposés par NOMINATION ou sont utilisés avec l'accord de leurs auteurs. Toute reproduction, réédition ou redistribution totale ou partielle des marques ou logos, par quelque moyen que ce soit, sans autorisation préalable et écrite de NOMINATION est interdite.

Conformément aux dispositions de la loi n° 98-536 du 1er juillet 1998, portant transposition dans le code de la propriété intellectuelle de la directive 96/9/CE du 11 mars 1996, concernant la protection juridique des bases de données, NOMINATION est productrice et propriétaire de tout ou partie des bases de données composant son site. Le Client reconnaît que les données composant le site de NOMINATION sont légalement protégées conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1998 précitée

7 Dispositions diverses

Le Client autorise expressément NOMINATION à faire état du fait qu'il est Client de NOMINATION. Ainsi NOMINATION pourra faire figurer le nom du Client dans des documents publicitaires ou promotionnels sans qu'il ne soit nécessaire pour NOMINATION de demander au Client une quelconque autorisation.

8 Attribution de juridiction

En cas de litige entre les parties relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution de l'abonnement, les tribunaux de Paris seront seuls compétents et ce y compris en cas de référé ou de pluralité de défendeurs.